

Communiqué de presse

La CVI et la SIA Vaud concluent un accord de partenariat

La Chambre vaudoise immobilière (CVI) et la section vaudoise de la Société suisse des ingénieurs et architectes (SIA Vaud) viennent de conclure un accord de partenariat qui entrera en vigueur le 1^{er} mai prochain. Les membres individuels de la CVI bénéficieront gratuitement des compétences techniques de la SIA Vaud dans le domaine de la construction.

La CVI est ouverte aux propriétaires d'immeubles, de villas, d'appartements et de terrains situés dans le canton de Vaud. Elle regroupe plus de 10'000 propriétaires. De son côté, la SIA est l'association professionnelle de référence pour les spécialistes de la construction, des techniques et de l'environnement. Sa section vaudoise regroupe plus d'un millier de membres, ingénieurs et architectes.

Une consultation gratuite par an

L'accord conclu entre les deux associations prévoit que la SIA Vaud offre aux membres individuels de la CVI une consultation gratuite d'une heure, en présence d'un ingénieur et d'un architecte SIA, dans le cadre de son service de permanence les jeudis après-midi, à l'avenue de Rumine 6, à Lausanne. Cette consultation est habituellement facturée 100 francs.

Pour accéder à cette consultation gratuite, les membres de la CVI doivent solliciter l'accord du service juridique de leur association. Si le service juridique estime, au vu des circonstances, que la consultation souhaitée se justifie, il délivre un «bon» correspondant. Il ne reste alors au propriétaire membre de la CVI qu'à prendre rendez-vous auprès du secrétariat de la SIA Vaud. Cette possibilité est limitée à une consultation par an.

Conseils neutres

Depuis 1980, la SIA Vaud propose un service d'information technique et de conseils à l'attention des maîtres d'ouvrage rencontrant un problème en rapport avec la construction et désirant être renseignés sur leurs droits et leurs possibilités d'intervention. La permanence de la SIA Vaud offre la possibilité aux maîtres d'ouvrage de s'entretenir durant une heure avec deux consultants, un ingénieur et un architecte SIA, qui fournissent un conseil et une orientation neutres sur les démarches à entreprendre pour résoudre la problématique donnée.

Economies d'énergie et accession à la propriété

L'accord de partenariat s'inscrit dans le cadre de la politique développée par la CVI pour élargir et renforcer la palette de services qu'elle met à disposition de ses membres: conseils juridiques personnalisés, formations, publications, etc. Ces derniers mois, la CVI a mis sur le marché deux guides complets, l'un sur la rénovation énergétique des bâtiments, l'autre sur l'accession à la propriété. Il s'agit là de deux préoccupations majeures dans notre société. Selon un sondage d'opinion réalisé au début de l'année 2009, plus de 50% des propriétaires souhaitent faire des économies d'énergie dans leur habitation et plus de 50% des locataires ont envie d'accéder à la propriété.

Lausanne, le 14 avril 2010

Renseignements complémentaires:

Olivier Feller, directeur de la CVI, 079 658 31 92

Nicole Schick, secrétaire générale de la SIA Vaud, 021 646 34 23